

**Convois funèbres & Obits**

Pierre-Étienne virent alors, et furent obligés de chasser un second chat, qui était monté sur le lit funèbre et se disposait à voler à son tour les restes du malheureux vieillard.

CLARY. — Des bonapartistes posent, dans ce candidat, la candidature au conseil général de M. Édouard Bouteille, banquier à Cambrai, en remplacement de M. Duménil.

FOURMIES. — On venait de terminer une partie de cartes dans l'estaminet Lefèvre, vers huit heures du soir, quand P. Dugrain, journalier, prétendant qu'Augustin Deltour, l'avait desservi après d'un de ses oncles. Degrain s'en défendit. On s'empara. Demart ton... puis se releva. A ce moment, la cabaretière intervint pour faire cesser la lutte et Dugrain profita pour porter à son adversaire un coup de pied qui lui fractura la jambe.

Les amis et connaissances de la famille HAZEBROUCK, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis DUPONT, décédé à Hem, le 9 janvier 1880, à l'âge de 64 ans et 9 mois, sont priés de venir au présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le lundi 12 courant, à 9 heures 1/2, en l'église d'Heilly. L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Desprez-Bonte, brasseur, à Hem.

Les amis et connaissances de la famille GOFPEZ-LECOUÏRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Pauline GOFPEZ, décédée à Roubaix, le 9 janvier 1880, dans sa soixante-deuxième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 11 courant, à 8 heures, en l'église Sainte-Marthe, au Grand-Duc. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Vieil-Arevoeur, 28, Café de l'Orphelin.

est tombé de sa charrette et à eu la tête écrasée sous une des roues. La mort a été immédiate. On a transporté le cadavre à l'hôpital de Borgehoul.

Vers 8 heures 1/2 du matin, on aperçut une forte fumée sortant de la cabine d'un petit bateau échué, portant le n° 1, amarré dans le Canal-à-Brassens. On s'empressa aussitôt de s'y introduire et on découvrit le cadavre du nommé Séraphin Dierckx, âgé de 35 ans, aide-batteleur, natif de Doel, mort sur sa paillasse par asphyxie.

D'après la constatation d'un médecin, la mort devait remonter à plusieurs heures. On a trouvé dans cette cabine un petit nou allumé ainsi qu'une petite veuse à pétrole laquelle se trouvait vidée et renversée et dont le liquide enflammé avait mis le feu à quelques loques. Le cadavre a été transporté à l'hôpital.

— Liégeois. — Mardi, vers 4 heures 1/2, un malicieux est arrivé rue St-Walburgue, 12, et H. eurent la malheureuse idée d'aller jouer près d'un réservoir, rempli d'eau, ouvert par l'entrepreneur des travaux de l'église; l'un de ces enfants poussa l'autre ? Toujours est-il qu'ils tombèrent ensemble dans ce réservoir; le petit M. put s'accrocher à la muraille, et cria et se secourut; on finit par entendre ses cris et des passants vinrent le retirer tout redoublé de froid et, sachant plus parler, ils ne put signaler l'accident arrivé à son compagnon qu'à dix heures du soir; inutile d'ajouter que celui-ci, quand on vint le retirer, n'était depuis longtemps qu'un cadavre.

BOURBOURG. — On a arrêté hier, à Cappel-Brouck, Ch. Godroy, âgé de 64 ans, cultivateur, sous l'incrimination d'incendie volontaire.

SAINTE-AMAND. — Avant-hier, J.-B. Paincreux et son neveu, rentrant chez eux vers neuf heures et demie du soir, se sont aperçus qu'on s'était introduit dans leur habitation après en avoir brisé la porte.

Tout était bouleversé. Le malheureux a enlevé non seulement des effets d'habillement mais une somme de 300 francs. On ne connaît pas l'auteur de ce vol.

— CONCHIL-LE-TEMPLE. — Le 5 janvier, on a découvert, sur le bord de l'Authie, le cadavre d'un homme que la mer avait dû rejeter; il a été reconnu pour celui du nommé Trénet (Jean-Baptiste), âgé de 62 ans, manouvrier à Saint-Remy-au-Bois, lequel avait disparu depuis le 5 décembre 1879.

On ne sait à quelle cause attribuer cette mort. Aucune trace ne peut faire présumer un crime.

— CALAIS. — Le plus jeune des enfants de M. Bichet, le brave contre-maître qui a été victime de son dévouement en sauvant une femme au passage à niveau de la route de Boulogne, est mort de douleur d'avoir perdu son père.

Depuis le jour de cet affreux accident, le malheureux enfant était dans un état de prostration qui laissait peu d'espoir.

— HOMBRIERS. — Le parquet de Saint-Quentin s'est transporté samedi à Hombriers, pour y instruire une affaire d'infanticide ou d'avortement. MM. les docteurs Desprez et Mourrette ont été appelés pour procéder à l'autopsie du nouveau-né.

À la suite d'une première information, un jeune homme de la commune a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt de Saint-Quentin. La femme fille est en garde à vue.

Dimanche, a eu lieu l'enterrement de l'enfant.

TRITH-SAINT-LÉGER. — La paisible commune de Trith-Saint-Léger vient d'être péniblement impressionnée par le meurtre d'un enfant nouveau-né, appartenant aux époux Soyoz, marchands-bouchers.

Mardi matin, Mme Soyoz, afin de vaquer aux soins du ménage, avait placé son jeune enfant dans son berceau. Que se passa-t-il ? Nul ne pourrait le dire jusqu'ici, mais on en revient quelque temps après dans sa chambre la malheureuse mère poussa des cris déchirants à la vue de l'effrayant spectacle qui s'offrait à ses yeux. L'innocent petit être gisait sur le parquet, inanimé, les yeux injectés de sang et la face meurtrie.

Les voisins, accourus à ses cris, prévinrent aussitôt le maire de la commune qui, aidé du brigadier de gendarmerie, procéda aux premières constatations légales. Un médecin, mandat en toute hâte, déclara que la mort de l'enfant qui avait été étranglé par une main criminelle, remontait à une demi-heure.

Le parquet de Valenciennes appelé dans la journée, s'est rendu sur les lieux du crime, où il a immédiatement ouvert une enquête. Plusieurs voisins interrogés, ont déclaré n'avoir vu personne s'introduire dans la maison des époux Soyoz, au moment où le meurtre de l'enfant a dû être commis.

L'enquête minutieuse à la laquelle se livrent les magistrats pourra seule jeter quelque clarté sur ce triste affaire mystérieuse.

Bien que nous soyons forcés d'observer la plus grande réserve sur les bruits qui courent dans la commune, nous devons constater que les investigations de la justice se portent sur une personne de la famille Soyoz qui, à diverses reprises, aurait donné des signes d'aliénation mentale.

Ainsi que nous le disons plus haut, ce triste drame a causé à Trith-Saint-Léger et dans les communes environnantes, une vive et profonde émotion.

Pendant toute la journée qui a suivi la lugubre découverte, des groupes armés, se livrant aux commentaires les plus divers, n'ont cessé de stationner devant la demeure des époux Soyoz.

FRANSES. — Dimanche, un enfant de quatre ans, s'amusa à jouer avec le feu, les flammes se communiquèrent à ses vêtements. Le pauvre petit étant seul en ce moment, se sauva sur la rue. Des voisins parvinrent à éteindre le feu. Mais l'enfant était gravement brûlé. Il est aujourd'hui dans un état désespéré.

DENAIN. — Dans la soirée de mardi, Pierre Bour, marchand de noix à Denain, âgé de 70 ans, est tombé accidentellement dans la cave d'un estaminet, où il était entré, et s'y est brisé la tête. Relevé presque qu'aussitôt, il n'a survécu que quelques minutes.

BOURBOURG. — On a arrêté hier, à Cappel-Brouck, Ch. Godroy, âgé de 64 ans, cultivateur, sous l'incrimination d'incendie volontaire.

SAINTE-AMAND. — Avant-hier, J.-B. Paincreux et son neveu, rentrant chez eux vers neuf heures et demie du soir, se sont aperçus qu'on s'était introduit dans leur habitation après en avoir brisé la porte.

Tout était bouleversé. Le malheureux a enlevé non seulement des effets d'habillement mais une somme de 300 francs. On ne connaît pas l'auteur de ce vol.

— CONCHIL-LE-TEMPLE. — Le 5 janvier, on a découvert, sur le bord de l'Authie, le cadavre d'un homme que la mer avait dû rejeter; il a été reconnu pour celui du nommé Trénet (Jean-Baptiste), âgé de 62 ans, manouvrier à Saint-Remy-au-Bois, lequel avait disparu depuis le 5 décembre 1879.

On ne sait à quelle cause attribuer cette mort. Aucune trace ne peut faire présumer un crime.

— CALAIS. — Le plus jeune des enfants de M. Bichet, le brave contre-maître qui a été victime de son dévouement en sauvant une femme au passage à niveau de la route de Boulogne, est mort de douleur d'avoir perdu son père.

Depuis le jour de cet affreux accident, le malheureux enfant était dans un état de prostration qui laissait peu d'espoir.

— HOMBRIERS. — Le parquet de Saint-Quentin s'est transporté samedi à Hombriers, pour y instruire une affaire d'infanticide ou d'avortement. MM. les docteurs Desprez et Mourrette ont été appelés pour procéder à l'autopsie du nouveau-né.

À la suite d'une première information, un jeune homme de la commune a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt de Saint-Quentin. La femme fille est en garde à vue.

Dimanche, a eu lieu l'enterrement de l'enfant.

TRITH-SAINT-LÉGER. — La paisible commune de Trith-Saint-Léger vient d'être péniblement impressionnée par le meurtre d'un enfant nouveau-né, appartenant aux époux Soyoz, marchands-bouchers.

Mardi matin, Mme Soyoz, afin de vaquer aux soins du ménage, avait placé son jeune enfant dans son berceau. Que se passa-t-il ? Nul ne pourrait le dire jusqu'ici, mais on en revient quelque temps après dans sa chambre la malheureuse mère poussa des cris déchirants à la vue de l'effrayant spectacle qui s'offrait à ses yeux. L'innocent petit être gisait sur le parquet, inanimé, les yeux injectés de sang et la face meurtrie.

Les voisins, accourus à ses cris, prévinrent aussitôt le maire de la commune qui, aidé du brigadier de gendarmerie, procéda aux premières constatations légales. Un médecin, mandat en toute hâte, déclara que la mort de l'enfant qui avait été étranglé par une main criminelle, remontait à une demi-heure.

Le parquet de Valenciennes appelé dans la journée, s'est rendu sur les lieux du crime, où il a immédiatement ouvert une enquête. Plusieurs voisins interrogés, ont déclaré n'avoir vu personne s'introduire dans la maison des époux Soyoz, au moment où le meurtre de l'enfant a dû être commis.

L'enquête minutieuse à la laquelle se livrent les magistrats pourra seule jeter quelque clarté sur ce triste affaire mystérieuse.

Bien que nous soyons forcés d'observer la plus grande réserve sur les bruits qui courent dans la commune, nous devons constater que les investigations de la justice se portent sur une personne de la famille Soyoz qui, à diverses reprises, aurait donné des signes d'aliénation mentale.

Ainsi que nous le disons plus haut, ce triste drame a causé à Trith-Saint-Léger et dans les communes environnantes, une vive et profonde émotion.

Pendant toute la journée qui a suivi la lugubre découverte, des groupes armés, se livrant aux commentaires les plus divers, n'ont cessé de stationner devant la demeure des époux Soyoz.

FRANSES. — Dimanche, un enfant de quatre ans, s'amusa à jouer avec le feu, les flammes se communiquèrent à ses vêtements. Le pauvre petit étant seul en ce moment, se sauva sur la rue. Des voisins parvinrent à éteindre le feu. Mais l'enfant était gravement brûlé. Il est aujourd'hui dans un état désespéré.

DENAIN. — Dans la soirée de mardi, Pierre Bour, marchand de noix à Denain, âgé de 70 ans, est tombé accidentellement dans la cave d'un estaminet, où il était entré, et s'y est brisé la tête. Relevé presque qu'aussitôt, il n'a survécu que quelques minutes.

Les amis et connaissances de la famille RACHEZ-LOMBART, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Marie-Léonie RACHEZ, demoiselle d'honneur de Notre-Dame d'Assistance, décédée à Roubaix, le 9 janvier 1880, à l'âge de 16 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 12 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Marthe, au Grand-Duc. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Vieil-Arevoeur, 28, Café de l'Orphelin.

Les amis et connaissances de la famille DESBOUVRIE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Marie-Léonie DESBOUVRIE, décédée à Roubaix, le 9 janvier 1880, dans sa 45e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mardi 13 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Bernard, 73.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré le lundi 12 janvier 1880, à 9 h. 1/2, en l'église Notre-Dame pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph LEZÉ, décédé à Roubaix, le 15 décembre 1878, dans sa vingtième année, et de Monsieur Jules-Auguste BEQUART, caporal au 66e de ligne, mort glorieusement à la bataille de Saint-Quentin, le 19 janvier 1871, dans sa vingt-et unième année.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Marlin, à Roubaix, le lundi 12 janvier 1880, à 9 heures, et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph LEZÉ, qui aura lieu le mardi 13 du dit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Bernard, 73.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré le lundi 12 janvier 1880, à 9 h. 1/2, en l'église Notre-Dame pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph LEZÉ, qui aura lieu le mardi 13 du dit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Bernard, 73.

Le rapporteur de la loi sur la presse, M. de Fallières, a communiqué à M. Cazot, ministre de la justice, et à M. Lepère, les épreuves du projet de révision et de modification des lois sur l'imprimerie, le librairie, la presse périodique, le colportage et l'affichage.

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Le préfet a été avisé de la démission du procureur général Dupuis.

LA GENDARMERIE

L'Estafette annonce qu'une longue conférence a été tenue cette matinée entre le général Farre et M. le préfet, concernant la question de la gendarmerie.

LE CONSEIL D'ETAT

Le même journal dit que le Conseil d'Etat a admis aujourd'hui, en délibéré de nombreuses réquisitions de congédiement contre des arrêtés préfectoraux.

M. DE SAINT-VALLEIR

La France annonce que M. de Freycinet a été reçu aujourd'hui par M. Grévy auquel il a annoncé que M. de Saint-Vallier conservait provisoirement son poste à Berlin, où il restera peut-être.

**FAITS DIVERS**

DILIGENCE EMPORTÉE PAR UN TORRENT. — Le *Représentant de Constantine* rapporte que le vendredi 2 janvier, la diligence faisant le courrier de Jemmapes, attelée de trois vigoureux chevaux, menée par un conducteur et un postillon, quitta à Guémez, à sept heures du soir, avec six voyageurs. A deux kilomètres, à peine de la ville, se trouve un gué connu sous l'appellation de « gué Féral », du nom d'un propriétaire des lieux. Ce gué est d'un accès terriblement dangereux; la rivière, la Seybouse, est divise, en cet endroit, en deux bras de largeur inégale. Le premier fut rapidement franchi; mais le second, moins large et plus profond, encaissé entre deux sortes de berges à pente brusque, offrait un obstacle tellement sérieux; malgré tous leurs efforts, les chevaux furent entraînés, la voiture prit le feu de l'eau, et après quelques oscillations ne tarda pas à chavirer.

Le conducteur et le postillon, ainsi qu'un jeune homme placé auprès d'eux, disparurent presque aussitôt. Trois voyageurs, dans la force de l'âge, purent sortir de la caisse de la voiture et s'accrocher en désespérés à ce radeau d'un nouveau genre, secourus par d'affreux cahots dont le choc menaçait à chaque instant de leur enlever la tête.

Les personnes, un indigène et une femme européenne, restèrent dans l'intérieur, et, selon toutes probabilités, durent périr assez promptement. Le *Représentant* rend hommage à la belle conduite de M. Féral, de son fils et de plusieurs personnes, dont un indigène, qui ont essayé de venir au secours des voyageurs en détresse, et qui ont fini par atteindre la diligence emportée par le courant jusqu'à 500 mètres. A ce moment même dit le même journal, un voyageur épuisé par le froid est emporté par le courant. Cinquante plus tard les deux survivants atteignirent la rive et étaient conduits chez M. Féral, où les soins les plus empressés leur furent prodigués.

**NOUVELLES DU MATIN**

LOI SUR LA PRESSE

Paris, 9 janvier.

Le rapporteur de la loi sur la presse, M. de Fallières, a communiqué à M. Cazot, ministre de la justice, et à M. Lepère, les épreuves du projet de révision et de modification des lois sur l'imprimerie, le librairie, la presse périodique, le colportage et l'affichage.

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Le préfet a été avisé de la démission du procureur général Dupuis.

LA GENDARMERIE

L'Estafette annonce qu'une longue conférence a été tenue cette matinée entre le général Farre et M. le préfet, concernant la question de la gendarmerie.

LE CONSEIL D'ETAT

Le même journal dit que le Conseil d'Etat a admis aujourd'hui, en délibéré de nombreuses réquisitions de congédiement contre des arrêtés préfectoraux.

M. DE SAINT-VALLEIR

La France annonce que M. de Freycinet a été reçu aujourd'hui par M. Grévy auquel il a annoncé que M. de Saint-Vallier conservait provisoirement son poste à Berlin, où il restera peut-être.

**NOUVELLES DU SOIR**

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui.

Décret portant promotions dans le corps de la marine.

Décret portant promotion au grade de chef de bataillon dans le corps des spahis de l'Inde.

Décret nommant un professeur de sciences de 1re classe à l'école navale.

Décret nommant un sous-ingénieur de 2e classe dans le corps du génie maritime.

Décret nommant un courtier interprète conducteur de navires à Marseille.

Arrêtés nommant le chef de cabinet et le secrétaire particulier du sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice.

Decisions autorisant la création d'ateliers de poste dans les communes de Surville (Seine-et-Oise) et de Longueval (Somme), et la création d'un bureau télégraphique municipal dans la commune de Saint-Saturain-lez-Apt (Vaucluse).

Il résulte des rapports parvenus au ministère de l'Agriculture et du Commerce qu'au milieu des troubles qui viennent de se produire à l'Ecole des Arts-et-Métiers d'Angers, les jeunes mousses qui relèvent du ministère de la marine ont conservé une attitude exemplaire et digne des plus grands éloges. Dès le premier moment, l'un d'eux, nommé Santoni, a engagé ses camarades à rester fidèles au sentiment de l'honneur et de la discipline; il leur a fait comprendre que pensionnés de l'Etat, ils méconnaîtraient doublement leurs devoirs en se mêlant à la révolte. Sa voix a été écoutée et tous les braves marins sont restés tranquillement au travail.

Le général qui savait que le général Farre a prévenu, hier matin, tous les directeurs du ministère de la guerre que, par suite de considérations d'un ordre supérieur, il se trouvaient dans la nécessité de se priver de leurs services. Une seule exception serait faite en faveur de M. l'intendant militaire

Coulombeix, directeur des services administratifs, qui serait maintenu dans la haute situation qu'il occupe depuis un an environ.

En conséquence, MM. les généraux Davoust, chef d'état-major général, Day, sous-chef d'état-major général, de Rivière, directeur du génie, l'homme de la Halle, directeur de l'infanterie, Graudin, directeur de la cavalerie, et M. Renaudin, directeur général du contrôle et de la comptabilité, seraient remplacés à bref délai au ministère de la guerre. On parle de M. Gaffiot intendant militaire du gouvernement de Paris, et précédemment intendant militaire du gouvernement de Lyon, où M. le général Farre a pu apprécier ses hautes connaissances administratives, pour remplacer M. Renaudin à la direction du contrôle et de la comptabilité.

On annonce également de sérieuses modifications dans l'organisation du ministère de la guerre; plusieurs bureaux de l'état-major général du ministre seraient supprimés; seuls les bureaux de la mobilisation et des opérations militaires seraient maintenus. Une nouvelle direction serait créée avec les bureaux de la correspondance générale, du recrutement, des réserves et de l'armée territoriale, des écoles, etc.

Enfin, il serait question de mettre à la disposition des chefs de service et chefs de bureaux civils ayant dépassé l'âge de 60 ans.

D'après le *Gaulois*, le général Davoust serait remplacé par le général Blot, qui commande les troupes à Arras. Le général Schneegans, directeur de l'artillerie, aurait pour successeur le général Sempé. Le général d'Aumale et le général Deligny, inspecteur général de corps d'armée, redeviendraient simples généraux d'armée sans emploi.

Le mot d'Ordre annonce que dès les premiers jours de la prochaine session, M. Louis Blanc présentera à ses collègues de l'extrême gauche un nouveau projet d'amnistie. Ce projet reçoit l'approbation de l'extrême gauche, il sera immédiatement déposé sur le bureau de la Chambre.

Le même journal assure qu'un projet tendant à rétablir la mairie de Lyon doit être déposé à la rentrée par les députés de cette ville.

Le *Rappel* a relevé la liste complète des sénateurs et députés qui sont soumis au renouvellement de cette année comme conseillers généraux.

Il y a 141 députés et 65 sénateurs se trouvant dans ces listes. Les 41 députés se partagent en 85 républicains et 52 monarchistes. Les 65 sénateurs se répartissent en 43 républicains et 22 monarchistes.

Trois ministres: MM. Lepère, Jules Ferry et Cocheret, et un sous-secrétaire d'Etat, M. Turquet, sont compris dans ce renouvellement.

Le *Rappel* remarque en outre qu'il n'y a que huit départements qui n'ont ni sénateurs, ni députés soumis au renouvellement comme conseillers généraux; ce sont les suivants: Bouches-du-Rhône, Charente, Creuse, Lozère, Meuse, Nièvre, Hautes-Pyrénées et Var. La consultation électorale portera donc sur toute la France.

M. Grévy a reçu hier, à l'Élysée, la visite du grand-chancelier de la Légion d'honneur, M. de la Roche Beaucourt.

M. le général Vinoy était allé soumettre au président de la République la liste nominative des nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur proposés par les différents ministères.

Le général Farre, de retour de Lyon, a eu, hier matin, une longue entrevue avec M. Gambetta, dont la santé est complètement rétablie.

M. Gambetta, après avoir fait hier, dans l'après-midi, une promenade au Bois, a parcouru à pied les boulevards.

A l'occasion de la fête du roi Alphonse XII, un *Te Deum* d'actions de grâces sera chanté à la Madeleine, le 28 janvier, à midi. La reine Isabelle, et toute la colonie espagnole assisteront à cette cérémonie.

Nous lisons dans la *Bonne Nouvelle*: « Nous avons une bonne nouvelle à annoncer à nos lecteurs. »

A partir de demain, nous aurons pour collaborateur assidu le vaillant et brillant journaliste qui a popularisé la signature « J. ». Il nous revient, avec toute sa verve, avec tout son esprit, toujours si juste et si parisien, quoique notre ami, hélas! il ne soit pas à Paris. Mais nous espérons bien qu'il y rentrera bientôt, et pas seul.

Le Reichsanzeiger publie le 9 janvier de l'empereur à l'adresse de félicitations qui lui a été envoyée à l'occasion du jour de l'an, par le Conseil municipal de Berlin. S. M. y exprime la satisfaction qu'il éprouve de trouver l'occasion de manifester son espoir que, avec l'aide du Tout-Puissant, ses efforts parviendront à assurer à l'Empire les bénédictions de la paix, et que, par suite, le peuple allemand trouvera l'occasion de conquérir par son travail, son économie, son gain honnête, les avantages de la prospérité nouvelle promise à la patrie.

Angleterre

Londres, 9 janvier, soir.

La *Gazette de Londres* publie aujourd'hui une déclaration, signée à Londres, le 6 janvier, par le marquis de Salisbury et le ministre plénipotentiaire portugais, M. d'Almeida, en vue d'assurer le protection réciproque des marques de fabrique entre l'Angleterre et le Portugal.

**DERNIERE HEURE**

LE MOUVEMENT PRÉFECTORAL ET LE MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 10 janvier, 4 h. 10, s.

Le mouvement préfectoral et le mouvement judiciaire ne paraîtront pas demain.

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Le programme ministériel n'est pas encore définitivement arrêté.

LA GRÈVE DE FIRMINY

Un télégramme du préfet de la Loire dément que des troupes aient dû être envoyées à Firminy. L'ordre est parfait dans tout le bassin de la Loire. On croit que la grève se terminera lundi.

LA GUERRE ANGLO-AFGHANE

Londres, 10 janvier.

D'après les avis de Caboul, le général Roberts a tenu une réunion des chefs afghans dans laquelle il leur a assuré des intentions amicales et éloquentes du gouvernement anglais.

Mahomedullah, chef hostile, occupe Ghoni avec une forte garnison et de l'artillerie; il a porté l'impôt au nom du fils de Yakoub qui l'accompagne.

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE

9 Janvier — 6 heures soir

Huile de colza	80 50	Esprits	69 25
Id. en tonnes	82 25	Superieure	71 50
Id. en fûts	80 75	Id.	85
Id. en tonnes	73 75	Cafés Java	290
Id. en fûts	70 75	Id.	230
Id. de 10/13	64 75	Id.	210
Id. de 11/13	62 75	Cacaos Para	150
Id. de 12/13	61 75	Id. Bahia	150
Id. de 13/13	60 75	Id. Santos	160
Id. de 14/13	59 75	Id. Trinidad	160
Id. de 15/13	58 75	Id. Caracas	200 à 400

COURS COMMERCIAUX DE PARIS

9 Janvier, 6 heures soir.

Huile de colza	80 50	Farines 8 marques	71 50
Id. en tonnes	82 25	Id.	71 50
Id. en fûts	80 75	Id.	71 50
Id. de 10/13	64 75	Id.	71 50
Id. de 11/13	62 75	Id.	71 50
Id. de 12/13	61 75	Id.	71 50
Id. de 13/13	60 75	Id.	71 50
Id. de 14/13	59 75	Id.	71 50
Id. de 15/13	58 75	Id.	71 50

COURS DES SUCRES

Paris, 10 Janvier. — Dépêche de 2 heures

Huile de colza	80 50	Farines 8 marques	71 50
Id. en tonnes	82 25	Id.	71 50
Id. en fûts	80 75	Id.	71 50
Id. de 10/13	64 75	Id.	71 50
Id. de 11/13	62 75	Id.	71 50
Id. de 12/13	61 75	Id.	71 50
Id. de 13/13	60 75	Id.	71 50
Id. de 14/13	59 75	Id.	71 50
Id. de 15/13	58 75	Id.	71 50

COURS DE SUCRES ET DU 3/8 DU 10 JANVIER

SUCRES	Comm. Cour. (100 kil.)	Dess. (100 kil.)
Indigène 88 degré	69 50	69 50
Id. 89	69 50	69 50
Id. 90	69 50	69 50
Id. 91	69 50	69 50
Id. 92	69 50	69 50
Id. 93	69 50	69 50
Id. 94	69 50	69 50
Id. 95	69 50	69 50
Id. 96	69 50	69 50
Id. 97	69 50	69 50
Id. 98	69 50	69 50
Id. 99	69 50	69 50
Id. 100	69 50	69 50

Bilan de la Banque de France

Le 8 Janvier 1880, au matin

ACTIF		
Argent monnayé et lingots	1,961,312,728 08	
Effets échus hier et recev.	285,678 72	
Portefeuille de Paris: Commerce	388,916,920 20	
Bons du Trésor	473,460,800 00	
Portefeuille des succursales:		
Avances sur lingots et monnaies	36,289,800 00	
Avances sur effets publics français	157,943,300 00	
Avances sur actions et obligations de chemins de fer	4,000,000 00	
Avances sur obligations du Crédit foncier	60,000,000 00	
Rente de la réserve	12,980,750 17	
Rentes disponibles	81,580,823 79	
Rentes immobilisées	100,000,000 00	
Hôtel et mobilier de la Banque	4,000,000 00	
Immables des succursales	6,387,583 33	
Bénéfices d'administration	17,979 10	
Emploi de la réserve spéciale	16,300,000 00	
Divers	25,355,175 43	
TOTAL	3,314,132,245 46	

PASSIF

Capital de la Banque 182,500,000 ..

Bénéfices en addition au capital 8,002,313 54

Reserves mobilières 22,028,750 41

Reserve immobilière 4,000,000 ..

Reserve spéciale 10,300,000 ..

Billets au porteur en circulation 2,335,372 335 ..

Arrérages de valeurs transférées ou déposées 11,410,812 48

Billets à ordre et récépissés 38,703,255 92

Comptes courants du Trésor 267,482,412 33

Comptes courants 413,732,499 04

Dividendes à payer 8,181,402 ..

Effets non disponibles 4,034,102 12

Escampotes et intérêts divers 1,737,785 95

Récepté du dernier semestre 1,736,379 03

Reserve pour effets en souffrance 2,446,583 27

Divers 15,686,394 64

TOTAL 3,314,132,245 46

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres:

Augmentation

Portefeuille 2,900,000

Avances 4,180,000

Comptes courants particuliers 8,309,000

Diminution

Escampotes 8,000,000

Circulation des billets 7,780,000

Compte courant du Trésor 33,500,000

**BULLETIN FINANCIER**

DE LA BANQUE NATIONALE, GAZETTE, 30,000,000

11, RUE LE PELLETIER, A PARIS.

Paris, le 9 janvier.

Le marché est aujourd'hui très-calme, les affaires sont très-restreintes et quoique les cours de clôture de nos Rentes soient inférieurs de 10 centimes environ à ceux de la veille, la forme est encore très-satisfaisante. La confiance reste la même, les tendances de la spéculation sont excellentes. Le 5 0/0 finit à fr. 116.42; le 3 0/0 à 81.70; l'amortissable à fr. 83.40.

Les institutions de crédit ont un peu baissé. La Banque de Paris finit à 860 fr. La Banque d'Escompte à 800 fr. La Banque Hypothécaire à 673 fr. La souscription aux obligations de cette Société est à la veille d'être close; ses titres sont traités sur le marché en Banque avec une légère prime.

Le Crédit Lyonnais est à 878 fr. Le Crédit Mobilier Espagnol fait 880 fr. Les obligations sont à 280 fr.; c'est un placement très-remunérateur qui doit attirer les capitaux. Le Crédit Foncier reste ferme à 4105 fr.

Les fonds étrangers sont en légère réaction. Les fonds allemands sont lourds. Le Florin est tenu à fr. 71.5/8 mais la Hongrie a baissé à 84 fr. Les fonds russes sont faibles. Le 5 0/0 1877 à fr. 90.1/8; l'Orléans à 60 fr. Les valeurs Ottomanes sont en baisse; continue. Le 5 0/0 turc finit à fr. 33.90. L'obligation Egyptienne Unifiée a remonté; elle est cotée 279 fr.

Relevés des Chemins de fer. — Du 17 au 23 décembre 1879 traduits de la Compagnie Française de produit 529,000 francs de plus qu'en 1878 du 24 au 31, il y a eu augmentation de 392,000 fr. pour le Nord de l'Espagne, de 100,000 pour le Madrid-Saragosse et de 614,000 pour les Portugais.

**THEATRE DE ROUBAIX, rue du Fontenoy, Direction: G. Descamps.**

Dimanche 11 janvier, spectacle offert aux dames. Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas; deux Dames ne paieront qu'une place.

Deux grandes pièces:

Le Médecin des Enfants, drame historique en cinq actes par M. Demery.

Le Bourreau des Crânes, grand Vaudeville en 4 actes d'un prologue, par MM. Lafarque et Seraudin.

Ordre du spectacle: Le Médecin; 2 à 9 heures, Le Bourreau des Crânes; 9 h. 1/2.

PRIX DES PLACES: Fautouils de première galerie, 3 fr.; Fautouils d'orchestre et première galerie, 2 fr.; Parquet et Parterre, 1 fr. 2e deuxième galerie, 75 cent.

Lundi 12 Janvier, Relâche pour la répétition de: La Grâce de Dieu.

Jeudi 15 janvier, représentation extraordinaire, au bénéfice de M. L. Cou